Avignon : Karim, un Tunisien de 22 ans, vole dans une supérette, et envoie un employé au sol, avant de lui taillader le bras. Déjà incarcéré pour une affaire de viol, il est condamné à du sursis

28/02/2022 à 10h18



Un jeune Tunisien de 22 ans a été condamné, lundi, par le tribunal correctionnel d'Avignon dans le cadre d'une affaire de vol avec violence.

En avril 2020, à la supérette "8 à Huit", rue des Lices à Avignon, le jeune homme avait attiré l'attention de l'un des responsables de l'enseigne. La veille, il avait tenté de voler des tablettes de chocolat. Surveillé, ce jour-là, il était sorti du magasin avec deux bouteilles de vodka sous le bras. Rattrapé par l'un des employés, Karim avait dû stopper sa course. Les deux hommes s'étaient empoignés et l'employé avait chuté au sol.

Dans la chute, son téléphone portable était tombé, les

bouteilles s’étaient cassées. Profitant que son rival se trouve à terre, Karim s’était emparé du téléphone et avait porté un coup de tesson de bouteille au bras de sa victime.

(…) Depuis, ce jeune homme a refait parler de lui. Il est incarcéré dans le cadre d’un dossier criminel pour une affaire de viol. Toutefois, le représentant du parquet a appelé le tribunal à distinguer les deux affaires car avant cette enquête pour viol et cet épisode à la supérette, Karim n’avait pas de casier judiciaire.

Pour ces faits de vol, le prévenu a été condamné à 10 mois de prison avec sursis simple.

La Provence

(Merci à Adri)